

Libin, le 15.04.2024



## ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la société JACOPS-SUD doit procéder au placement de deux panneaux Natura 2000 le long de la N899, entre la BK 11.8 et la BK 13.3, au lieu-dit Le Bestin, entre le 25 mars et le 29 mars 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

### ARRÊTE :

Article 1 : L'autorisation à la société JACOPS-SUD de procéder au placement de deux panneaux Natura 2000 le long de la N899, entre la BK 11.8 et la BK 13.3, au lieu-dit Le Bestin, entre le 25 mars et le 29 mars 2024.

Article 2 : La circulation sera alternée par des feux tricolores.

Article 3 : La signalisation, pour ce chantier de 5<sup>e</sup> catégorie, sera mise en place par Men at Work, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale, *ft*

E.DUYCK



La Bourgmestre,

*A. Laffut*  
A.LAFFUT

**Commune de  
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be